



## Conseil communal

### Séance du 16 décembre 2019

**DG - Troisième présentation du Procès-verbal du Conseil communal de MORLANWELZ N° 08 du 30 septembre 2019 suite au report en séance du 25 novembre 2019 du Conseil communal de MORLANWELZ - Examen - Décision.**

Référence : CC/19/12/1

Présences : M. Christian MOUREAU, Bourgmestre-Président, Mme Josée INCANNELA, MM. Jean-Charles DENEUFBOURG, Gérard MATTIA, Giorgio FACCO, François DEVILLERS, Échevins, Mme Géraldine CANTIGNEAUX, Présidente du CPAS, MM. Marceau MAIRESSE, Philippe BUSQUIN, Mme Carine MATYSIAK, MM. Nebih ALEV, Jean-Marie HOFF, Frédéric SCHEIRELINCK, Alexandre MPASINAS, Salvatore CHIAVETTA, Mustapha ABDELOUAHAD, Logan CHEVALIER, Thierry BONNECHÈRE, Melle Ines TASCA, MM. Emmanuel DEPERSENAIRE, Laurent LEURQUIN, Mmes Isabelle COPIENNE, Muriel DEPPE, Céline LAMBOTTE, M. Michel KOWARIK, Conseillers communaux et M. Jean-Louis LAMBRECHTS, Directeur Général.

### Le Conseil communal, en séance publique.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.) Première Partie., Livre Premier., Titre II., Chapitre II. et particulièrement les Sections 2. (art. L1122-11 et L1122-12) spécifiant notamment que le Conseil communal s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an ; et qu'il est convoqué par le Collège communal ou sur demande d'un tiers des membres en fonction. Convocation au jour et heure indiqués ;

Vu la Délibération du Collège communal de MORLANWELZ du 11 juin 2019 (cc/19/22/2) établissant les dates des séances du Conseil communal de MORLANWELZ pour le 2ème semestre de l'année 2019, à savoir les 02 septembre 2019 (02/09/2019), 30 septembre 2019 (30/09/2019), 21 octobre 2019 + Conseil commun avec le C.P.A.S. (21/10/2019), 25 novembre 2019 (25/11/2019), 16 décembre 2019 (16/12/2019) ;

Vu la Délibération du Conseil communal de MORLANWELZ du 24 juin 2019 (CC/19/6/2) par laquelle le Conseil communal de MORLANWELZ prend connaissance de l'agenda de ses séances pour le 2ème semestre de l'année 2019, agenda établi par le Collège communal de MORLANWELZ (cc/19/22/2) ;

Considérant qu'une séance du Conseil communal de MORLANWELZ était programmée le 30 septembre 2019, qu'elle a eu lieu et qu'il s'agissait du 8ème Conseil communal de MORLANWELZ pour l'année 2019 ;

Considérant le projet de procès-verbal du Conseil communal de MORLANWELZ N° 08 du 30 septembre 2019 établi par le Directeur Général ;

Considérant l'insertion des compléments d'information demandés en séance du 21 octobre 2019 ;

Considérant l'insertion des compléments d'information supplémentaires demandés en séance du 25 novembre 2019 ;

Attendu que la documentation relative à l'objet ci-dessus a été mise à la disposition des Conseillers communaux de MORLANWELZ dans le dossier du Conseil communal de MORLANWELZ, disponible dans le bureau du Secrétariat du Conseil communal de la Commune de MORLANWELZ ;

Considérant dès lors que le Conseil communal de MORLANWELZ a pu prendre connaissance des documents relatifs à l'objet ;

Après en avoir délibéré en séance publique ;

### DÉCIDE

À l'unanimité :

Article unique. - D'approuver le procès-verbal du Conseil communal de MORLANWELZ N° 08 du 30 septembre 2019 comprenant les compléments d'information demandés en séances du Conseil communal de MORLANWELZ des 21 octobre 2019 et 25 novembre 2019.

En séance, le 16 décembre 2019  
PAR LE CONSEIL COMMUNAL :

Le Directeur Général,  
Jean-Louis LAMBRECHTS

Le Président,  
Christian MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :  
*Le 7 février 2020,*

Le Directeur Général,  
Jean-Louis LAMBRECHTS

Le Bourgmestre,  
Christian MOUREAU